



Air France



Le 20 mai 2025

Déclaration des élus CFE-CGC au CSEE CC du 20 mai 2025

La CFE-CGC alerte quant à l'inquiétude grandissante des salariés du Court Courrier face aux décisions stratégiques qui impactent directement leur avenir professionnel.

Nous avons informé par voie de presse qu'à partir du 29 mars 2026, les lignes "Navette" au départ de Paris Orly vers Nice, Marseille et Toulouse seront transférées à Transavia, ce qui marque une nouvelle étape dans le démantèlement progressif d'Air France pour notre périmètre Court Courrier, avec des conséquences lourdes et concrètes pour les personnels concernés.

À Orly, c'est déjà une réalité : les équipes Air France ont été contraintes de rejoindre Roissy CDG ou la DGI dans un malaise profond. Après de lourds projets déjà très impactants en province à Bordeaux, Nantes, Montpellier, Mulhouse et Strasbourg, c'est maintenant au tour de Lyon, des escales Corse, de Nice, Marseille et Toulouse. Les salariés s'interrogent :

- Leurs postes seront-ils maintenus ?
- Quelles garanties pour leur avenir professionnel ?
- Quelle reconnaissance pour leur engagement au quotidien ?

La CFE-CGC demande aujourd'hui des engagements fermes et concrets sur :

- La garantie du maintien de l'emploi pour les personnels Air France affectés sur les escales concernées.
- La transparence sur les projets de réorganisation, site par site, service par service.
- Le respect de bonnes conditions de travail pour l'ensemble des salariés
- La consultation systématique des instances représentatives du personnel avant diffusion dans les médias.

Les salariés d'Air France ont toujours su s'adapter aux défis du transport aérien. Ils méritent aujourd'hui considération, respect et vérité. Nous ne resterons pas spectateurs d'un démantèlement silencieux.

Vos élus et représentants CFE-CGC